



Conditions et modalités des services

Cardinal Courriers Ltée

1^{er} janvier, 2021

CONDITIONS ET MODALITÉS DES SERVICES – CARDINAL COURRIERS LTÉE



Date d'entrée en vigueur : 1^{er} janvier, 2021

APPLICATION PRINCIPALE DES CONDITIONS ET MODALITÉS

Tous les produits et services fournis par Cardinal Courriers Ltée (Cardinal), y compris ceux fournis par ses agents et sous-traitants, sont assujettis et régis par les présentes conditions et modalités, ainsi que par les conditions et modalités énoncées dans la lettre de transport. Le client souscrit à toutes les dispositions contenues dans la lettre de transport ainsi qu'aux présentes. Les dispositions de la présente entente lient Cardinal et le client. En cas de divergence entre les présentes conditions et modalités et celles énoncées dans la lettre de transport, les présentes conditions et modalités ont priorité. Lorsque les expéditions sont préparées à l'aide d'un système d'expédition automatisé de remplacement, les présentes conditions et modalités sont réputées être incorporées dans la lettre de transport générée par un tel système d'expédition automatisé.

Tout défaut de la part de Cardinal de mettre à exécution ou d'appliquer toute disposition des présentes conditions et modalités ne constitue pas une renonciation à ladite disposition et n'infirme pas autrement les droits de Cardinal d'exécuter ou d'appliquer ladite disposition en n'importe quel temps. Les présentes conditions et modalités remplacent les conditions et modalités, guides de services, amendements, suppléments et autres déclarations antérieurs, écrits ou verbaux.

Les présentes conditions et modalités sont sujettes à changement par Cardinal sans préavis, et les clients sont liés par tout changement. Les plus récentes conditions et modalités, y compris tous les taux et frais décrits dans la rubrique Conditions et modalités peuvent être obtenues en composant le 1-800-387-3199 ou en visitant le site www.cardinalcourriers.com.

ÉTABLISSEMENT DU POIDS DE VOS EXPÉDITIONS

Établissez le poids total de votre expédition en additionnant le poids différentiel de chaque colis et en arrondissant le total au nombre entier supérieur le plus proche (p. ex. 13,3 lb s'arrondit à 14 lb).

- Pour déterminer le poids réel, pesez chaque colis sur une pesée, puis arrondissez toute fraction à la livre entière supérieure.
- Déterminez le poids volumétrique selon la formule suivante : longueur x largeur x hauteur (en pouces) de chaque colis divisé par 128 (p. ex. 21 x 21 x 21 = 9,261 divisé par 128 = 72 lb au cube).
- Comparez le poids réel du colis au poids volumétrique. Le nombre le plus élevé des deux correspond au poids qui sera facturé.
- Afin d'obtenir le poids total des expéditions à colis multiples, additionnez le nombre le plus élevé du poids volumétrique ou du poids réel de chaque colis, avant l'arrondissement de ce nombre, puis arrondissez toute fraction du poids total à la livre supérieure. Ce total arrondi correspond au poids à facturer pour ce chargement.

DIMENSIONS

La longueur totale maximum de toute pièce est de 192 pouces et la dimension hors-tout maximum (longueur plus pourtour) est de 144 pouces. (La mesure de la longueur plus le pourtour est calculée comme suit : longueur + [2 x hauteur] + [2 x largeur]). Toute pièce dont la longueur excède 60 pouces est assujettie à un supplément pour manutention spéciale.

POIDS MAXIMUM PAR PIÈCE MANIPULÉE

Le poids taxé maximum admis par pièce est de 75 lb. Chaque pièce soumise excédant cette limite sera assujettie à un supplément pour manutention spéciale. Advenant qu'une expédition et/ou une pièce destinée à un client avec voûte excède le poids taxé applicable, la livraison sera reportée à une heure d'affaires régulière durant un jour ouvrable régulier. Des frais supplémentaires s'appliqueront.

Les pièces ou expéditions excédant le poids taxé applicable ne sont pas couvertes par la garantie de livraison limitée de Cardinal. Il incombe à l'expéditeur d'aviser le destinataire qu'une assistance sera requise pour réceptionner l'expédition ou la(les) pièce(s) lourde(s).

PRIVILÈGE DE REFUSER DES MARCHANDISES

Cardinal se réserve le droit de refuser, à sa seule discrétion, toute marchandise qui est susceptible de souiller, altérer ou autrement endommager toute autre marchandise, bien ou équipement, qui est économiquement ou opérationnellement impraticable pour le transport, qui est mal emballée ou étiquetée, ou qui ne respecte pas les présentes Conditions et modalités.

POIDS MAXIMUM PAR EXPÉDITION

Le poids taxé maximum par expédition est de 440 lb. Chaque expédition soumise excédant cette limite sera assujettie à un supplément pour manutention spéciale.

PIÈCES OU MARCHANDISES INADAPTÉES AU CONVOYEUR

Chaque pièce ou marchandise ne pouvant être déplacée sur notre convoyeur et nécessitant une manutention manuelle sera assujettie à un supplément pour manutention spéciale. Le supplément sera appliqué aux marchandises nécessitant une manutention spéciale, y compris les suivantes, mais sans s'y limiter :

- (1) les marchandises non emballées;
- (2) les marchandises n'étant pas entièrement contenues dans une unité de transport convenable (p. ex. pneus, silencieux, tuyaux d'échappement arrière, seaux, attaches-remorques, pelles, articles emballés sous film plastique rétractable, etc.);
- (3) articles hors format ou en excédent de poids :
 - a. articles dont le poids excède 75 lb, où
 - b. articles dont la longueur est égale ou excède 60 pouces; et
- (4) articles qui, en raison de leur nature, (dimension, forme, emballage, contenu), sont jugés, à la seule discrétion de Cardinal, être impraticables pour leur triage et/ou leur traitement par les convoyeurs de Cardinal (p. ex. liquides, seaux, caisses en bois ou en métal, etc.).

Toute pièce excédant la dimension hors-tout maximum de 144 pouces sera assujettie à un supplément pour marchandise hors format, ainsi qu'à un poids taxé minimum de 90 lb la pièce. Un supplément pour manutention spéciale n'est pas imputé lorsque le supplément pour marchandise hors format est appliqué.

L'imputation de suppléments, de frais ou d'autres montants par Cardinal relativement à une expédition ou à une pièce en particulier n'aura d'aucune façon une incidence sur la responsabilité maximum de Cardinal énoncée dans les présentes Conditions et modalités ou la catégorisation d'une expédition considérée comme étant « aux risques de l'expéditeur ».

POLITIQUE D'ACCEPTATION DES EXPÉDITIONS

Emballage – expédition de colis

L'expéditeur doit s'assurer qu'un emballage approprié est utilisé et que le contenu des expéditions est emballé, enveloppé et protégé adéquatement pour un transport sécuritaire.

Les emballages en carton destinés aux étalages de vente, les boîtiers en plastique ou en aluminium et les autres types de boîtiers externes doivent être protégés par un emballage extérieur afin de faciliter le transport et la manutention dans le système de distribution de Cardinal, lequel risque de salir, d'égratigner ou de rayer les emballages ou d'y apposer des étiquettes adhésives.

Pots et seaux

Des attaches de couvercle et des anneaux de verrouillage doivent être utilisés pour les pots de peinture de toutes tailles. Des couvercles avec dispositif de verrouillage sont nécessaires sur les seaux de toutes tailles.

Cardinal ne sera pas responsable de la perte, du dommage ou du retard de livraison de marchandises qui résultent d'un emballage inadéquat fourni par l'expéditeur ni de la perte ou du dommage de l'emballage utilisé par l'expéditeur.

Expéditions de chargements partiels

Pour les livraisons de chargement sans surveillance, le poids maximum est de 2 000 lb (environ 910 kg) par palette. Pour les livraisons assistées (déchargement à l'aide d'un chariot élévateur), le poids maximum est de 4 000 lb (environ 1 820 kg) par palette. Cardinal se réserve le droit de limiter la quantité de palettes par expédition pour le ramassage ou la livraison. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour une livraison assistée.

Tous les éléments d'une expédition de chargement doivent être emballés sous film étirable sur une ou plusieurs palettes. Les chargements sur palette sous film étirable sans que les éléments soient placés dans un contenant ou un emballage d'expédition convenable seront transportés aux risques de l'expéditeur. Les palettes doivent être exemptes de dommage et de défauts. Les articles sécurisés sur palette ne doivent pas dépasser de la palette et il ne doit pas y avoir d'espacement entre les articles. Pour l'empilage sur palette, les articles les plus lourds doivent être placés au fond et les articles les plus légers, sur le dessus.

La hauteur maximale d'une palette est de 84 po. Lorsqu'une palette d'un chargement ne peut être empilée ou mesure plus de 60 po de haut ou 49 po de large, elle doit être considérée comme d'une hauteur ou largeur de 96 pouces.

Tout chargement qui occupe une longueur de 10 pi de l'espace d'un camion ou d'une remorque doit être considéré comme d'un poids de 1 000 lb par pied linéaire.

LIVRAISON PAR CAMION À HAYON ÉLÉVATEUR

Un supplément s'appliquera à chaque expédition ou cueillette si : (a) l'expéditeur ou le destinataire demande l'utilisation d'un camion à hayon élévateur; et/ou (b) l'expéditeur ou le destinataire ne dispose pas d'un quai d'expédition ou de réception adéquat pouvant assurer la manutention sécuritaire de la marchandise.

REPRISE DE LIVRAISON (LIVRAISONS DE MARCHANDISES HORS FORMAT ET DE MARCHANDISES SUR PALETTE)

Lorsqu'une pièce est jugée trop large pour être livrée dans une voûte et/ou que le destinataire n'a pas approuvé ou autorisé une alternative convenable pour la livraison, Cardinal tentera de livrer à nouveau la pièce durant les heures d'affaires régulières. Un supplément additionnel pour livraison sans voûte sera appliqué à toute expédition de colis, ou des frais additionnels pour reprise de livraison de marchandises sur palette seront appliqués à toute expédition de marchandises sur palette.

MARCHANDISES DANGEREUSES

Toutes marchandises dangereuses transportées par Cardinal doivent être conformes à toutes les dispositions de la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* du gouvernement fédéral et de toutes autres lois applicables, y compris tous les règlements applicables. Un supplément pour marchandises dangereuses sera appliqué à chaque expédition contenant des marchandises dangereuses. Veuillez communiquer avec le Service à la clientèle de Cardinal, afin d'obtenir des détails sur les types de marchandises dangereuses que l'entreprise transporte. Toutes les marchandises dangereuses doivent être déclarées par écrit à Cardinal avant l'expédition.

MARCHANDISES SOUMISES À DES RESTRICTIONS

Cardinal se réserve le droit de restreindre, dans son système, la manutention des articles énumérés ci-dessous :

- Restes humains sous quelque forme que ce soit;
- Animaux, oiseaux ou insectes vivants, plantes vivantes ou fleurs coupées;
- Monnaie (billets ou pièces) ou bons, certificats-cadeaux, etc.;
- Poissons, fruits de mer ou viande (frais ou congelés);
- Tabac ou alcool;
- Armes à feu ou armes de tous genres;
- Denrées périssables;
- Explosifs et feux d'artifice;
- Pornographie;
- Substances illégales.

L'expéditeur doit aviser Cardinal par écrit de l'existence de telles marchandises avant l'expédition. Cardinal se dégage de toute responsabilité pour ces expéditions et refusera toute réclamation pour perte, dommage ou retard découlant d'expéditions contenant de telles marchandises.

MARCHANDISES EXPÉDIÉES AUX RISQUES DE L'EXPÉDITEUR

Les articles suivants ne conviennent pas aux systèmes de distribution et de triage de Cardinal et, par conséquent, présentent un risque élevé de dommage ou d'autres risques. Cardinal se dégage de toute responsabilité (et n'accepte

aucune réclamation pour perte, dommage ou retard d'expédition) pour les expéditions contenant tout article ci-dessous :

- verre et/ou verrerie, y compris, mais sans s'y restreindre, affiches, miroirs, articles en céramique, en porcelaine ou en cristal, verre encadrée, écrans à plasma et toute autre marchandise de nature aussi fragile;
- antiquités et/ou pièces de collection;
- liquides et/ou gels;
- bijoux, y compris, mais s'y restreindre, bijouterie de fantaisie, montres et pièces de montre, bijoux sertis ou gemmes serties (précieuses ou fines, taillées ou non taillées);
- métaux précieux, y compris, mais sans s'y restreindre, l'or et l'argent;
- articles nécessitant une régulation de température;
- denrées périssables et confiseries;
- articles non emballés et/ou articles n'étant pas emballés dans l'emballage original du fabricant; et
- tous articles non emballés conformément à la politique d'acceptation des expéditions de Cardinal.

VALEUR DÉCLARÉE / RESPONSABILITÉ LIMITÉE

La responsabilité de Cardinal pour perte ou dommage est limitée à 2 \$ la livre, jusqu'à un maximum de 100 \$ par expédition, calculée en fonction du poids taxé total de l'expédition, à moins qu'une valeur supérieure soit déclarée dans le champ approprié du bordereau d'envoi au moment de la cueillette et que l'expéditeur a payé tout supplément applicable. Dans le cas où une valeur déclarée n'a pas été inscrite, l'expéditeur déclare la valeur réelle à pas plus de 100 \$ par expédition. Toutes valeurs déclarées additionnelles supérieures à 100 \$ feront l'objet de frais pour valeur déclarée par tranche de 100 \$ ou fraction de celle-ci. La valeur déclarée maximum permise est de 5000 \$ par expédition.

Certaines marchandises sont prohibées ou font l'objet de restrictions (voir les rubriques « Marchandises soumises à des restrictions » et « Marchandises expédiées aux risques de l'expéditeur » et par conséquent, Cardinal n'assume absolument aucune responsabilité pour les expéditions contenant de telles marchandises.

Cardinal ne sera en aucun cas tenue responsable pour des dommages-intérêts particuliers, dommages accessoires, dommages consécutifs ou indirects, ou pour des pertes d'affaires, de profits ou de revenus, que Cardinal était ou non consciente que de tels dommages pouvaient être occasionnées et quelle que soit le motif ou la cause d'action. Dans tous les cas, la responsabilité de Cardinal pour tout motif ou cause d'action sera limitée à un remboursement des frais payés pour l'expédition ayant fait l'objet de la réclamation, à l'exception de la responsabilité limitée pour perte ou dommage telle que définie dans les présentes Conditions et modalités.

Si vous souhaitez souscrire une assurance, vous devriez communiquer avec un agent ou un courtier d'assurance.

CARDINAL N'OFFRE AUCUN TYPE D'ASSURANCE. Pour plus de précision, le supplément pour valeur déclarée ne constitue pas une assurance mais plutôt une augmentation de la limite de responsabilité.

RÉCLAMATIONS MARCHANDISES

Cardinal doit être avisée d'une réclamation dans les vingt-quatre (24) heures suivant la date de livraison. L'exposé définitif de la demande doit être déposé dans les neuf (9) mois suivant la livraison. Veuillez composer le 1-800-387-3199 afin de déposer une réclamation. Sur réception d'un formulaire de réclamation adéquat accompagné du bordereau d'envoi, du manifeste et de la facture, Cardinal accusera réception de la réclamation par écrit au demandeur dans les trente (30) jours. **Une réclamation marchandise, ou tout autre montant, ne peut en aucun cas être déduite des frais de transport dus à Cardinal.**

Nonobstant toute autre disposition des présentes Conditions et modalités, la responsabilité maximum pour perte ou dommage subi par une expédition, sans égard à la valeur déclarée dans le champ approprié du bordereau d'envoi, ne doit pas excéder la valeur la moins élevée parmi les suivants :

- (a) la responsabilité maximum de Cardinal telle que définie dans les présentes Conditions et modalités;
- (b) la valeur marchande dépréciée des marchandises;
- (c) le coût de remplacement des marchandises pour le demandeur;
- (d) le coût de réparation des marchandises.

Cardinal ne peut être tenue responsable, ni accueillir toute demande d'ajustement, de remboursement ou de crédit de quelque nature que ce soit, pour toute perte, dommage, retard, fausse livraison, défaut de livraison, attribuable à, ou découlant en tout ou en partie de :

- (a) l'incapacité de Cardinal de produire une copie du registre de livraison, un copie du bordereau d'envoi ou une copie de la signature à la livraison;

- (b) le défaut de Cardinal de se conformer à toute illustration ou texte indiquant le sens du colis (p. ex. « Haut »), à toute étiquette indiquant « Fragile » et/ou « Verre », ou à toute autre instruction spéciale sur une marchandise.

Les réclamations d'une valeur de moins de 20,00 \$ ne seront pas traitées.

INSPECTION DES DOMMAGES

Cardinal se réserve le droit d'inspecter toute expédition faisant l'objet d'une réclamation pour dommage. Si, au moment où la réclamation est déposée, Cardinal demande que l'expéditeur ou le destinataire conserve la marchandise ou l'emballage aux fins d'inspection, la marchandise ou l'emballage doit être conservé pour inspection par Cardinal jusqu'à ce que la réclamation ait été accueillie. Le défaut de conserver la marchandise ou l'emballage pour inspection ou de donner un accès raisonnable pour toute inspection peut entraîner le rejet de la réclamation par Cardinal à sa convenance, auquel cas Cardinal ne sera aucunement tenue responsable de l'expédition.

ÉLIMINATION DES EMBALLAGES ET DES PALETTES

Cardinal se réserve le droit, sans préavis à l'expéditeur ou au destinataire, d'éliminer les emballages et les palettes endommagés, de même que le contenu d'un emballage ou d'une palette endommagé, si, à son entière discrétion, le contenu ou l'emballage risque de causer des blessures à des employés ou au public ou encore des dommages à d'autres emballages de clients, à des palettes ou à l'équipement ou aux installations de Cardinal.

RÉCLAMATIONS D'EXPÉDITIONS CONTRE REMBOURSEMENT (C.R.)

La non-réception de sommes d'argent perçues pour expéditions C.R. doit être signalée à Cardinal dans les quatorze (14) jours suivant la date de livraison. L'exposé définitif de la demande doit être déposé dans les neuf (9) mois suivant la date de livraison. **Une réclamation d'expédition C.R. ne peut en aucun cas être déduite des frais de transport dus à Cardinal.**

La responsabilité de Cardinal dans le cas de perte, vol, dommage ou retard attribuable à l'envoi du paiement C.R. perçu au nom de l'expéditeur, sans égard à la manière dont ladite, perte, vol, dommage, ou retard est survenu, ou au défaut de percevoir le paiement au moment de la livraison, ou le bon montant, est limitée au remboursement des frais payés pour le service C.R.

ÉTABLISSEMENT DE TARIFS

Tout tarif établi verbalement ou par écrit par Cardinal avant que l'expédition ne lui soit soumise n'est qu'une estimation. Le tarif final dépendra de plusieurs facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, le poids réel, le type de service demandé ou disponible, le poids volumétrique et/ou les frais de manutention spéciale, les frais de reprise de livraison ou tout autre supplément ou autre montant en vigueur au moment de l'expédition.

Cardinal ne peut être tenue responsable, ni accueillir toute demande d'ajustement, de remboursement ou de crédit de quelque nature que ce soit, pour toute divergence entre le tarif établi avant que l'expédition ne soit soumise à Cardinal et celui facturé à la partie responsable de la facturation.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement des services rendus est dû sur réception de la facture. Toute facture impayée après trente (30) jours est sujette à des frais additionnels de 2 % mensuellement (24 % annuellement).

PAIEMENT DES FRAIS D'EXPÉDITION

Sauf disposition contraire, les frais d'expédition seront facturés à l'expéditeur. L'expéditeur accepte de garantir le paiement de tous les frais dans le cas de non-paiement par le destinataire ou la tierce partie.

CONDITIONS DE CRÉDIT ET DE PAIEMENT

Nonobstant ce qui précède, Cardinal se réserve le droit, à sa seule discrétion :

- de consentir des privilèges de crédit à tout client que Cardinal juge solvable,

- b. de révoquer tous privilèges de crédit consentis et de modifier les conditions de paiement de tout client, y compris les clients possédant un compte courant, si Cardinal détermine qu'elle a des raisons de douter de la solvabilité continue du client.

Si Cardinal décide de retirer les privilèges de crédit ou de modifier les conditions de paiement d'un client, celui-ci devra se conformer aux conditions de paiement révisées établies par Cardinal, à sa seule discrétion, pour régler les arriérés et les services futurs afin de continuer de bénéficier des services de Cardinal, que ces services soient facturés au client ou à une tierce partie. Cardinal peut décider de rétablir, ou refuser de rétablir, les privilèges de crédit à sa seule discrétion.

Cardinal se réserve le droit, à sa seule discrétion :

- a. d'appliquer les paiements versés par un client à toute facture impayée émise au compte du client;
b. de retenir le paiement d'une réclamation approuvée en suspens ou de l'appliquer à des factures impayées.

Le client convient qu'il est responsable de tous les coûts engagés par Cardinal pour percevoir ou tenter de percevoir un paiement pour services rendus, y compris, mais sans s'y limiter, les frais juridiques, les frais de recouvrement, les intérêts et les frais de justice.

GARANTIE LIMITÉE SUR LA LIVRAISON

Cardinal remboursera, en tout ou en partie et à sa seule discrétion, aux clients réguliers disposant d'une voûte, les frais d'expédition des marchandises livrées en retard, moyennant une demande par écrit soumise par l'expéditeur dans les quinze (15) jours suivant le défaut de service. Cette garantie ne s'applique pas à ce qui suit :

- expéditions retardées pour des raisons indépendantes de la volonté de Cardinal;
- colis nécessitant une manutention spéciale;
- expéditions de marchandises dangereuses ou de marchandises décrites sous les rubriques « Marchandises soumises à des restrictions » ou « Marchandises expédiées aux risques de l'expéditeur »;
- colis ou marchandises hors format ou en excédent de poids.

Cardinal se réserve le droit de suspendre toute garantie de livraison par suite d'un événement de force majeure ou de tout événement causant des volumes inhabituellement élevés.

FACTURATION MINIMUM

Toutes les factures sont assujetties à des frais de facturation minimum de 35 \$, frais de transport inclus.

RECTIFICATION DU CUBAGE ET DU POIDS

Cardinal se réserve le droit de cuber et de peser à nouveau les expéditions et marchandises, afin de rectifier le poids taxé, nonobstant le poids déclaré sur le document d'expédition.

Toutes les expéditions sur palettes sont sujettes à une vérification du cubage et du poids par Cardinal.

CORRECTION D'ADRESSE

Si, en raison d'une adresse inexacte, Cardinal n'est pas en mesure d'effectuer une expédition à la première tentative, l'entreprise fera un effort raisonnable pour déterminer l'adresse exacte. L'expéditeur sera avisé de la correction et des frais additionnels seront facturés pour la livraison (ou la tentative de livraison). Cardinal se dégage de toute responsabilité pour son incapacité de compléter la livraison dans de telles circonstances.

NUMÉRO DE COMPTE MANQUANT OU INVALIDE

Des frais additionnels seront imposés si le numéro de compte du client facturé est manquant ou invalide.

REFACTURATION

Des frais de refacturation seront imposés pour les factures devant être créées à nouveau ou dont les charges qui y figuraient doivent être refacturées en raison d'une erreur attribuable à l'expéditeur.

Dans le cas d'expéditions en port dû ou à un tiers, si le réceptionnaire ou le tiers choisi par l'expéditeur refuse de payer les frais d'expédition, des frais additionnels seront facturés à l'expéditeur en sus des frais d'expédition initiaux.

CLIENTS NE POSSÉDANT PAS DE VOÛTE

Un supplément de frais sera imposé aux livraisons ou aux cueillettes effectuées chez les clients qui n'ont pas de voûte ou d'autres moyens permettant le service sans surveillance.

SUPPLÉMENT POUR LE CARBURANT

Cardinal se réserve le droit d'imposer, sans préavis, un supplément pour le carburant pour toutes les expéditions. Ce supplément, qui est basé sur les indices de la Freight Carriers Association of Canada (FCA), sera imposé pour les périodes que Cardinal aura jugé nécessaires. Les données actuelles sur le supplément pour le carburant peuvent être obtenues en visitant www.cardinalcouriers.com ou en composant le 1-800-387-3199.

NOMBRE MAXIMUM DE PIÈCES PAR EXPÉDITION

Cardinal traitera un maximum de quatre (4) pièces par expédition. Toute pièce additionnelle (excédant le nombre maximum de quatre) expédiée par le même expéditeur et destinée au même destinataire doit être inscrite sur un bordereau d'envoi distinct.

FRAIS D'ENTRETIEN DES VOÛTES

Cardinal facturera des frais d'entretien mensuels par voûte installée, afin d'assurer l'entretien des voûtes. Pour plus de détails, veuillez consulter l'entente relative aux voûtes de Cardinal Courriers Ltée.

LIVRAISONS SANS SURVEILLANCE (SIGNATURE NON REQUISE)

Une preuve de livraison signée ne sera pas fournie dans le cas d'une livraison à une voûte de Cardinal ou de toute autre méthode de livraison sans surveillance. L'expéditeur, le destinataire ou tout tiers s'engageront à garantir Cardinal contre toute responsabilité et à défendre celle-ci contre toutes réclamations, pertes et dommages, y compris tous dommages consécutifs ou indirects, pouvant résulter de ces livraisons sans surveillance.

MANUTENTION SPÉCIALE ET CIRCONSTANCES INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE CARDINAL

Cardinal se dégage de toute responsabilité pour toute perte, dommage, retard de livraison, fausse livraison ou défaut de livraison de marchandises nécessitant une manutention spéciale ou ne respectant pas les présentes Conditions et modalités, ou résultant de circonstances indépendantes de la volonté de Cardinal, y compris, mais sans s'y limiter :

- tout acte, défaut ou omission attribuable à l'expéditeur ou au propriétaire;
- une adresse inexacte ou incomplète figurant sur le bordereau d'envoi;
- des cas fortuits, ou des événements attribuables à des ennemis publics, crises de santé publique, guerres, actes de terrorisme, émeutes, grèves ou interruptions de travail;
- conditions météorologiques; et
- retards dus à des problèmes mécaniques.

SUPPLÉMENT POUR SERVICE EN ZONE ÉLARGIE

Tel qu'indiqué dans le tableau Suppléments pour service en zone élargie, un supplément peut être appliqué aux expéditions à destination ou en provenance de certaines zones élargies, selon le taux en vigueur au moment de l'expédition. Le tableau Suppléments pour service en zone élargie peut être visualisé à www.cardinalcouriers.com ou obtenu en composant le 1-800-387-3199.

CARDINAL– SERVICES SPÉCIALISÉS

MANUTENTION SPÉCIALE	22,75 \$ par pièce
MARCHANDISES HORS FORMAT	50,00 \$ par pièce
LIVRAISON PAR CAMION À HAYON ÉLÉVATEUR	25,00 \$ par expédition
REPRISE DE LIVRAISON <u>(MARCHANDISES HORS FORMAT, LIVRAISONS SUR PALETTE)</u>	25,00 \$ par expédition sur palette 8,00 \$ par expédition de colis
CLIENTS SANS VOÛTE (ramassage et/ou livraison)	9,35 \$ par expédition
MARCHANDISES DANGEREUSES	47,25 \$ par expédition
EXPÉDITION CONTRE REMBOURSEMENT (C.R.)	21,65 \$ par expédition
VALEUR DÉCLARÉE / RESPONSABILITÉ LIMITÉE	6,41 \$ par tranche de 100 \$ ou fraction de celle-ci
CORRECTION D'ADRESSE	8,25 \$ par expédition
NUMÉRO DE COMPTE MANQUANT / INVALIDE	8,25 \$ par expédition
REFACTURATION	8,25 \$ par expédition
FACTURATION MINIMUM Toutes les factures sont assujetties à des frais de facturation minimum de 35,00 \$, frais de transport inclus.	
FRAIS D'ENTRETIEN DES VOÛTES Cardinal Courriers facturera des frais d'entretien mensuels par voûte installée, afin d'assurer l'entretien des voûtes.	25,00 \$ par mois
ENVOI PRÉPARÉ À LA MAIN Des frais seront facturés pour les envois expédiés avec un connaissance manuel ou si le connaissance électronique doit être traité manuellement.	2,00 \$ par expédition
FRAIS POUR FACTURES PAPIER Un supplément sera facturé pour chaque facture papier.	5,00 \$ par facture

SUPPLÉMENTS POUR SERVICE EN ZONE ÉLARGIE

Un supplément pour service en zone élargie peut s'appliquer lorsqu'un point de livraison est situé à l'extérieur de la zone de service normale de Cardinal.

Repérez le point de départ ou de destination. Si le code postal figure dans la liste, le supplément indiqué sera appliqué à l'expédition.

Tous les taux figurant dans le présent guide sont en monnaie canadienne. Les suppléments et les taxes applicables sont exclus des taux.

QUÉBEC

Gamme de codes postaux		Supplément	Gamme de codes postaux		Supplément
G0C1A0	G0C9Z9	47.75 \$	G4X1A0	G4X9Z9	43.95 \$
G0E1A1	G0E9Z9	30.25 \$	G4Z1A0	G4Z9Z9	17.55 \$
G0G1A0	G0G9Z9	47.85 \$	G5A1A0	G5A9Z9	10.85 \$
G0H1A0	G0H9Z9	47.45 \$	G5B1A0	G5B9Z9	18.05 \$
G0J1A0	G0L9Z9	14.55 \$	G5C1A0	G5C9Z9	14.55 \$
G0T1A0	G0T9Z9	14.55 \$	G5H1A0	G5T9Z9	10.85 \$
G0V1A0	G0V9Z9	21.00 \$	G7B1A0	G7B9Z9	10.85 \$
G0W1A0	G0W9Z9	18.05 \$	G7G1A0	G7K9Z9	10.85 \$
G0X1A0	G0X9Z9	17.25 \$	G7N1A0	G7P9Z9	10.85 \$
G0Y1A0	G0Y9Z9	18.05 \$	G7S1A0	G8C9Z9	10.85 \$
G4A1A0	G4A9Z9	11.95 \$	G8H1A0	G8N9Z9	7.50 \$
G4R1A0	G4S9Z9	23.30 \$	G8P1A0	G8P9Z9	15.55 \$
G4T1A0	G4T9X9	67.30 \$	G9X1A0	G9X9Z9	15.55 \$
G4V1A0	G4V9Z9	7.75 \$	J0Y1A0	J0Z9Z9	30.90 \$
G4W1A0	G4W9Z9	14.55 \$	J9P1A0	J9Z9Z9	23.30 \$

ONTARIO

Gamme de codes postaux		Supplément	Gamme de codes postaux		Supplément
K0H1C0	K0H1C9	10.85 \$	K0M2S0	K0M2T9	10.85 \$
K0H1J0	K0H1L9	10.85 \$	L0A1A0	L0A1A9	10.85 \$
K0H2J0	K0H2K9	10.85 \$	L0A1C0	L0A1C9	10.85 \$
K0H2M0	K0H2M9	10.85 \$	L0A1K0	L0A1K9	10.85 \$
K0H2R0	K0H2R9	10.85 \$	N0H1S0	N0H1Z9	10.85 \$
K0J1B0	K0J1B9	10.85 \$	N0H2M0	N0H2T9	10.85 \$
K0J1G0	K0J1L9	10.85 \$	P0A1A0	P0B9Z9	14.55 \$
K0J1M0	K0J1N9	10.85 \$	P0C1A0	P0C9Z9	6.60 \$
K0J1P0	K0J1R9	10.85 \$	P0E1A0	P0J9Z9	14.55 \$
K0J1W0	K0J1X9	10.85 \$	P0K1A0	P0K1M9	75.00 \$
K0J2A0	K0J2B9	10.85 \$	P0K1N0	P0K1N9	42.15 \$
K0J2C0	K0J2G9	15.55 \$	P0K1P0	P0K1P9	76.35 \$
K0J2H0	K0J2R9	10.85 \$	P0K1R0	P0K1X9	42.15 \$
K0L1A0	K0L1A9	15.55 \$	P0L1A0	P0L1B9	106.15 4
K0L1B0	K0L1J9	10.85 \$	P0L1C0	P0L1G9	81.85 \$
K0L1M0	K0L1M9	15.55 \$	P0L1H0	P0L1L9	06.15 \$
K0L1P0	K0L1R9	15.55 \$	P0L1M0	P0L1N9	48.75 \$
K0L1S0	K0L1S9	10.85 \$	P0L1P0	P0L1P9	26.85 \$
K0L1W0	K0L1W9	15.55 \$	P0L1R0	P0L1T9	81.85 \$
K0L1X0	K0L1X9	10.85 \$	P0L1V0	P0L1V9	26.85 \$
K0L2A0	K0L2A9	10.85 \$	P0L1W0	P0L1Y9	117.30 \$
K0L2B0	K0L2B9	8.40 \$	P0L1Z0	P0L1Z9	48.75 \$
K0L2C0	K0L2C9	15.55 \$	P0L2B0	P0L2C9	26.85 \$
K0L2G0	K0L2J9	10.85 \$	P0L2E0	P0L2E9	81.85 \$
K0L2K0	K0L2K9	15.55 \$	P0L2G0	P0L2G9	48.75 \$
K0L2L0	K0L2L9	10.85 \$	P0L2H0	P0L2H9	81.85 \$
K0L2M0	K0L2M9	15.55 \$	P0M1A0	P0M9Z9	17.85 \$
K0L2R0	K0L2S9	10.85 \$	P0N1A0	P0N9Z9	21.35 \$
K0L2W0	K0L2W9	8.95 \$	P0P1A0	P0R9Z9	17.85 \$
K0L2X0	K0L3C9	10.85 \$	P0S1A0	P0S9Z9	30.15 \$
K0L3E0	K0L3E9	15.55 \$	P0T1A0	P0Y9Z9	83.95 \$
K0L3G0	K0L3G9	10.85 \$	P1A1A0	P2B9Z9	10.85 \$
K0M1A0	K0M1G9	10.85 \$	P2N1A0	P2N9Z9	43.25 \$
K0M1J0	K0M1J9	15.55 \$	P3A1A0	P3Z9Z9	10.85 \$
K0M1M0	K0M1M9	8.40 \$	P4N1A0	P4R9Z9	43.25 \$
K0M1R0	K0M1R9	15.55 \$	P5A1A0	P5N9Z9	21.35 \$
K0M2A0	K0M2C9	10.85 \$	P6A1A1	P6C9Z9	18.05 \$
K0M2J0	K0M2J9	10.85 \$	P7A1A1	P7L9Z9	83.35 \$
K0M2L0	K0M2M9	10.85 \$	P8N0A0	P9N9Z9	89.15 \$